

Mes droits et mes libertés en tutelle

1. Ce que je peux faire seule

Administratif

- Réaliser un dossier MDPH, Cramif, Caf, ...
- Faire un constat
- Déclarer un dégât des eaux

Juridique

- Déposer plainte
- Reconnaître un enfant

Santé

- Prendre rendez-vous avec un médecin, un dentiste, un professionnel médical
- Renouveler ma carte vitale

Vie quotidienne

- Voter.
- Rechercher un logement.
- Demander des devis.
- Utiliser librement mon argent mis à disposition.
- Me marier, me pacser.

2. Je demande l'accord pour ...

Juridique

- Accepter ou renoncer à une succession
- Vendre un bien immobilier

Santé

- Accepter un devis optique, dentaire, ...

Vie quotidienne

- Effectuer un achat important.
- Réaliser un déplacement.

Banque

- Ouvrir un compte bancaire
- Prendre un crédit
- Réaliser un déplacement de fonds